



41^{ème} Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 27-28 novembre 2013

UNEP/CMS/StC41/13

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PLAN STRATÉGIQUE

(Préparé par la présidente du Groupe de travail)

Contexte

1. La Dixième Réunion de la Conférence des Parties de la CMS (Bergen, Norvège ; 20-25 novembre 2011) a approuvé la Résolution 10.5, qui a créé un Groupe de travail chargé d'élaborer un nouveau Plan stratégique de la CMS pour la période 2015-2023. Le Groupe de travail devait travailler entre les sessions et rendre compte des progrès accomplis lors des réunions du Comité permanent de la CMS. L'ébauche finale du Plan stratégique doit être soumise à la Conférence des Parties de la CMS lors de leur 11^{ème} Réunion (COP11), qui doit se tenir en 2014.
2. Selon les Termes de référence du Groupe de travail (Annexe 1 de la Résolution 10.5), chaque région de la CMS a élu deux membres au maximum. Le Président du Comité permanent et celui du Conseil scientifique sont membres *ex-officio*. La Résolution 10.5 prévoit également l'implication d'organisations partenaires de la CMS et de Secrétariats d'accords multilatéraux pour l'environnement (AME) pertinents.
3. Les membres du Groupe de travail, le Président et le Vice-Président sont les mêmes que lors du dernier rapport au Comité permanent et sont les suivants:

Région de la CMS	Membre du Groupe de travail
Afrique	Mme Nopasika Malta Qwathekana, Afrique du Sud Dr Samuel Kasiki, Kenya
Asie	M. Mohammad Sulayem, Arabie Saoudite M. Sadegh Sadeghi Zadegan, République Islamique d'Iran
Europe	Mme Ines Verleye (Présidente), Belgique M. Martiros Nalbandyan, Arménie
Amérique du Sud et Centrale et les Caraïbes	M. Roman Baigún, Argentine M. Eduardo Espinoza, Équateur
Océanie	Dr Wendy Jackson (Vice-Présidente), Nouvelle-Zélande [Suppléante] Mme Fiona Bartlett, Australie
Amérique du Nord	Vacant (aucune Partie dans la région)
Président du Comité permanent	M. Alfred Oteng Yeboah
Président du Comité scientifique	Dr Fernando Spina

4. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue les 5 et 6 novembre 2012. Lors de la réunion, il a été décidé que le Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 se baserait sur les objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité dans le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Par ailleurs, il couvrirait toutes les espèces migratrices telles que définies par la CMS et servirait ainsi de cadre directeur pour tout le travail en matière de conservation des espèces migratrices. En outre, le Groupe de travail a convenu qu'en parallèle du développement du Plan stratégique, un ouvrage complémentaire technique devrait être préparé afin de soutenir la mise en œuvre du Plan et, en autres, identifier les outils de mise en œuvre plus en détail.

Rapport de progrès

Compilation des avis et des informations

5. Sur la base des premiers avis des parties prenantes et du débat lors de la première réunion du Groupe de travail, M. Dave Pritchard, consultant, a finalisé deux rapports sur les leçons retenues de la mise en œuvre du Plan stratégique actuel 2006-2014, ainsi que sur les idées concernant le contenu du futur Plan. Le contrat du consultant chargé d'assister le Groupe de travail a été prolongé d'un an, en particulier afin de fournir des informations et des analyses pour préparer les ébauches du Plan stratégique.

Première ébauche pour consultation

6. La première ébauche du Plan stratégique 2015-2023 a été élaborée par les membres du Groupe de travail et publiée en avril 2013, les commentaires devant être soumis au plus tard le 30 septembre 2013. Elle a été traduite dans les trois langues de la Convention et largement diffusée aux Parties et partenaires. Elle a également été mise en avant grâce à des notifications, à des communiqués de presse et aux réseaux sociaux.

7. L'ébauche actuelle du Plan présente les grandes lignes du contenu, c'est-à-dire les objectifs et cibles proposés, basés sur les objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité. Au moment d'écrire ce rapport, aucun commentaire n'avait été reçu ; une première mise au point concernant cette première phase de consultations sera faite lors de la 41^{ème} réunion du Comité permanent.

Deuxième ébauche pour consultation

8. Sur la base des commentaires reçus lors de la première phase de consultation, une deuxième ébauche sera préparée et soumise aux idées et aux conseils du Groupe de travail.

9. Le Groupe de travail tiendra sa deuxième réunion juste avant la 41^{ème} réunion du Comité permanent à Bonn, en Allemagne, afin de débattre de la deuxième ébauche, ainsi que de la marche à suivre. La présidente du Groupe de travail fera une mise à jour orale des résultats de cette réunion au Comité permanent.

1 Note du Secrétariat : les rapports sur la mise en œuvre du Plan stratégique actuel 2006-2014 sont intégrés dans les autres documents préparés pour la 41^{ème} réunion du Comité permanent.

Processus de la structure future de la CMS

10. La Résolution 10.9 demande au Groupe de travail sur le Plan stratégique de « se servir » des activités à moyen et à long terme répertoriées dans la Résolution (c'est-à-dire les activités qui s'inscrivent dans la période du nouveau Plan stratégique). Par ailleurs, la Résolution 10.5 demande au Groupe de travail de « prendre en compte » les conclusions de la COP10 sur la structure future.

11. Ainsi, le Groupe de travail a puisé dans les documents issus du processus de la structure future et a identifié des éléments à insérer dans le nouveau Plan stratégique, ainsi que dans l'ouvrage complémentaire. Une mise à jour orale sera faite au Comité permanent à ce sujet, à la lumière des commentaires reçus dans le cadre de la consultation.

Groupe de gestion environnementale

12. En novembre 2012, le Groupe de gestion environnementale de l'ONU, au travers de ses segments techniques et hauts responsables, a été informé du processus de Plan stratégique de la CMS. Le Groupe a été invité à prendre en compte les sujets liés aux espèces migratrices lors du processus d'identification d'opportunités de coopération et de l'intégration de la biodiversité dans les champs d'activité pertinents, afin de soutenir la mise en œuvre efficace du Plan stratégique pour la biodiversité à travers le système de l'ONU. Les hauts fonctionnaires ont décidé de poursuivre la mission du Groupe de travail sur la diversité biologique pour une année supplémentaire (2013), acceptant *« d'apporter un soutien technique afin de faciliter davantage les synergies et les coopérations, en partageant les tâches, la coordination et l'organisation des futures actions par le système de l'ONU afin de soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, ainsi que les processus d'organisation stratégique des AME liés à la biodiversité, tels que ceux liés aux espèces migratrices... »*.

Autres consultations et engagement

13. Au moment de la rédaction, deux appels avaient été reçus pour effectuer des contributions volontaires d'assistance financière pour organiser des ateliers de consultation régionaux, mais seulement une réponse avait été reçue, à savoir une contribution généreuse de l'Afrique du Sud pour des ressources financières et un appui en nature sous la forme d'un lieu pour une réunion de consultation en Afrique, l'organisation et les services d'interprétation étant inclus.

14. Le manque de fonds au moment de la rédaction exclut ainsi la tenue de réunions de consultations régionales spécifiques sur le Plan stratégique. En parallèle, afin de mettre en avant l'implication des Parties et des intervenants, tout est fait pour promouvoir le processus de consultation et le projet de Plan lors d'autres conférences, comme par exemple lors des réunions régionales d'AME. Par exemple, des comptes rendus écrits et oraux sur le processus du Plan sont soumis aux réunions où des parties prenantes sont présentes.

15. Des pages dédiées sur le site Internet de la CMS fournissent des informations sur le travail du Groupe. Des documents de référence pertinents y sont disponibles, y compris un récapitulatif de la première réunion du Groupe, ainsi qu'une note conceptuelle et une présentation PowerPoint que les Parties peuvent utiliser pour comprendre (ou expliquer) le processus d'élaboration du nouveau Plan.

Et après?

16. Dans l'attente des discussions à venir lors de la réunion du Groupe de travail, le processus suivant est envisagé.

17. La deuxième ébauche du Plan sera ajustée à la lumière des commentaires reçus lors de la deuxième réunion du Groupe de travail et de la 41^{ème} réunion du Comité permanent, puis sera traduite et publiée pour une autre phase de consultation parmi les parties prenantes.

18. Suite à la deuxième phase de consultation, une ébauche finale du Plan sera préparée par le Groupe de travail en vue d'être présentée lors de la 42^{ème} réunion du Comité permanent, puis lors de la COP11 afin d'être étudiée et adoptée avec des éventuels amendements.

19. Le Groupe de travail continuera à fortement encourager toutes les Parties et intervenants de la CMS à s'impliquer dans cet exercice important afin de garantir l'élaboration d'un Plan solide et réaliste, en soutien à la conservation des espèces migratrices.

Actions demandées:

Il est demandé au Comité permanent de:

- a) Prendre note du rapport ci-dessus.
- b) Transmettre tout commentaire au Secrétariat et à la présidente du Groupe de travail à la lumière de sa mise à jour et présentation orale de la deuxième ébauche du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 au Comité, ainsi que sur la marche à suivre dans le cadre de l'élaboration du Plan.
- c) Encourager les Parties et autres intervenants pertinents à s'impliquer activement dans les consultations sur le Plan stratégique via le lien suivant: http://www.cms.int/bodies/StC/strategic_plan_2015_2023_wg.